

# Fiche de poste

## Enseignant référent pour les usages du numérique

### Circonscription de Gourdon

---

## Profil

L'enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) est un enseignant du premier degré, déchargé de son enseignement, possédant une expertise du numérique. Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer le développement des usages pertinents et responsables du numérique, en lien avec les programmes d'enseignements. Rattaché administrativement à la circonscription de Gourdon, il est sous la responsabilité conjointe de l'IEN chargé(e) de la mission Numérique au niveau départemental et de l'inspecteur/trice de circonscription. Il travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques.

## Les missions

Les missions de l'enseignant référent pour les usages du numérique visent la généralisation de pratiques d'enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour l'école. Elles s'articulent autour de trois axes principaux :

- L'accompagnement des enseignants, des équipes d'écoles et des circonscriptions,
- La contribution à la formation des enseignants,
- L'aide et le conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative.

### **A. Accompagnement des écoles et de la circonscription**

L'enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique accompagne les équipes pédagogiques des écoles dans la mise en œuvre des usages du numérique dans le cadre des référentiels d'enseignement.

Ses missions consistent notamment à :

- Déployer et suivre les ressources et les services numériques ;
- Accompagner les enseignants à l'intégration des outils numériques aux pratiques pédagogiques au plus près de la classe (in situ), en particulier les compétences du CRCN (Cadre de Référence des Compétences Numériques)
- Participer à la mise en œuvre de projets nationaux, académiques ou départementaux dans le domaine du numérique ;
- Accompagner des projets d'expérimentation ou de déploiement d'équipements, de ressources et de services numériques ;
- Assister les directeurs d'école par des apports pratiques et techniques sur des outils et services numériques utilisés pour la gestion pédagogique et administrative ;
- Soutenir les équipes de circonscription dans l'utilisation des outils numériques de gestion et de pilotage.

### **B. Contribution à la formation des enseignants**

Au regard de son expertise ou de sa certification professionnelle, l'enseignant référent pour les usages du numérique contribue à mettre en œuvre des actions de formation du plan départemental.

Il met les outils numériques et les parcours à distance au service de la généralisation de pratiques pédagogiques avec le numérique.

## C. Aide et conseil pour la mise en œuvre de la politique éducative

Selon les besoins et l'articulation avec les enjeux nationaux et territoriaux, l'enseignant référent pour les usages du numérique apporte une aide à la décision et une expertise à l'IEN, aux équipes pédagogiques des écoles, aux représentants des collectivités territoriales.

En s'appuyant sur un travail de veille, il apporte aide et conseil notamment sur :

- Le suivi et l'accompagnement de la mise en œuvre des orientations de la politique éducative, en cohérence avec le pilotage de l'IEN ;
- Les modalités d'équipement et de maintenance ;
- Le choix des ressources et services numériques ;
- Les aspects juridiques et déontologiques ;
- Le recensement et la diffusion, en lien avec l'IEN, des pratiques et des démarches pédagogiques efficaces avec le numérique.

Membre de la circonscription, il contribue aux tâches inhérentes au travail d'équipe de cette dernière.

## Conditions et organisation du service

Conformément à la circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015, le service de l'enseignant Référent aux usages du numérique s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires (soit 1607 heures). Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. La charge de travail dépasse donc le simple cadre des heures scolaires. Ce poste nécessite de la disponibilité.

## Procédure à suivre pour candidater

Les personnes intéressées adressent leur candidature accompagnée d'un CV et de leur dernier rapport d'inspection ou compte-rendu du rendez-vous de carrière **au plus tard le jeudi 27 mai 2021 (12h00)** à l'Inspecteur de la circonscription [iengourdon@ac-toulouse.fr](mailto:iengourdon@ac-toulouse.fr) et au service du personnel [ddp46@ac-toulouse.fr](mailto:ddp46@ac-toulouse.fr).

Les entretiens auront lieu **mercredi 2 juin 2021**. Une convocation vous sera transmise ultérieurement (entre le 28 mai et le 31 mai 2021) via la messagerie I.Prof précisant le lieu (circonscription de Gourdon) ainsi que l'horaire.

## Contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant la fiche de poste, vous pouvez prendre l'attache de l'IEN de la circonscription et en charge du dossier numérique Didier PASTOR Tél. : 05 67 76 55 59 ou par courriel [didier.pastor@ac-toulouse.fr](mailto:didier.pastor@ac-toulouse.fr)